

Photo  
Obligatoire

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**POUR LA SELECTION D'ENTREE EN FORMATION**  
**D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**  
**PROMOTION 2021/2022**

**Ouverture des inscriptions: du 15 FEVRIER au 1er JUIN 2021**

Dossier d'inscription à retourner à :  
 Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture  
 UGECAM La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON-CONFORMES NE SERONT PAS SELECTIONNES**

**LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERONT PAS REMBOURSES**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION** : Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT (A remplir en lettres majuscules)**

NOM DE NAISSANCE			
NOM D'USAGE OU D'EPOUSE			
PRENOMS			
DATE DE NAISSANCE			
LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, DEPARTEMENT, PAYS)			
NATIONALITE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TELEPHONE	FIXE		PORTABLE
EMAIL			

Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone **et** une adresse mail valide et lisible



Fonds social européen

**INSTITUT DE FORMATION – Groupe UGECAM Rhône-Alpes**

68 Avenue du Chater 69340 Francheville - Tél : 04 72 16 22 07

Courriel : [ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr)

Paraphe



# PIECES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

## POUR TOUS LES CANDIDATS

- 1) **La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**
- 2) **Un chèque de 90€** à l'ordre de « *Institut de formation UGECAM La Maisonnée* » et comportant au dos les nom et prénom du candidat
- 3) Selon votre situation: **la copie des originaux de vos diplômes ou titres** (traduits en français pour les diplômes étrangers)
- 4) **Une lettre de motivation répondant aux exigences suivantes :**
  - **Manuscrite**
  - personnalisée (en opposition à standardisée)
  - le candidat en est intégralement l'auteur
  - Document original (pas de photocopie)
  - Deux pages maximum
  - Présentation soignée
  - Intérêt pour la profession et la formation
- 5) **Un Curriculum Vitae répondant aux exigences suivantes :**
  - CV **dactylographié**, structuré, clair et soigné
  - Présenté sur 2 pages maximum
  - Expérience professionnelle, stages, bénévolat mis en évidence
  - Représentatif de l'intérêt pour l'accompagnement et l'aide à la personne
  - Centres d'intérêt et/ou activités extrascolaires/extraprofessionnelles
- 6) Selon votre situation: **la copie des originaux de vos diplômes ou titres** (traduits en français pour les diplômes étrangers)
- 7) **L'exposé d'une situation personnelle ou professionnelle vécue, en lien avec la formation visée répondant aux exigences suivantes :**
  - Présentation **manuscrite**, structurée, synthétique (deux pages maximum)
  - Mise en valeur d'une ou plusieurs activités ou compétences en lien avec l'accompagnement et l'aide à la personne
  - Qualités humaines et capacités relationnelles mises en évidence
  - Mise en valeur de l'aptitude à travailler en équipe
  - Capacités d'analyse mises en évidence

**Ou l'exposé détaillé de votre projet professionnel répondant aux mêmes exigences**
- 8) Pour les ressortissants hors union européenne, **une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation**

**Facultatif :**

- 9) Joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture
- 10) Joindre tout document valorisant votre parcours antérieur et justifiant votre curriculum vitae (attestations de travail, lettres de recommandation, rapports de stage, bulletins scolaires...)

-----

**POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN  
BAC ASSP, SAPAT  
ou en terminale ASSP ou SAPAT  
PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR**

- 11) La copie des relevés de vos résultats et bulletins scolaires depuis la seconde (bulletins de notes, appréciations et résultats en cours et en stages datés lisiblement et classés chronologiquement par année de formation)
- 12) Photocopie des notes obtenues au baccalauréat pour les bacheliers ou certificat de scolarité pour les élèves en terminale

-----

**POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DE L'UN DES  
DIPLOMES SUIVANTS :  
DEAS, DEAMP, DEAVS, DEAES, MCAD  
PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR**

- 13) Photocopie du diplôme
- 14) Vos attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- 15) Photocopie de votre dossier pédagogique intégrant vos rapports de stage si vous êtes diplômé depuis moins de 2 ans

## Dispositif H+ pour les personnes présentant un handicap



Notre Institut de Formation est labélisé par le dispositif H+ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de faciliter l'accueil en formation des personnes en situation de handicap (visible ou non).

Vous pouvez demander un rendez-vous par mail avec le référent H+ de notre établissement pour lui exposer votre situation et évaluer vos capacités à entreprendre cette formation et/ou à exercer ensuite la profession d'auxiliaire de puériculture.

Si vous êtes admis en formation, lors de la pré-rentrée, vous pourrez transmettre, sous enveloppe à l'attention du référent H+, les éléments qui vous semblent importants de porter à notre connaissance pour faciliter votre formation.

Par exemple :

- Troubles « Dys »,
- Si vous êtes ou avez été suivi(e) par un orthophoniste, les rapports et préconisations
- Une reconnaissance RQTH, dossier MDPH, etc.
- Troubles sensoriels (surdit , vision...), appareillages...

L'ADMISSION DEFINITIVE EST SUBORDONNEE

À la production, le jour de la pré-rentrée ou **au plus tard le premier jour de la rentrée** :

1 - **d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS** attestant que le candidat ne présente pas de **contre-indication physique et psychologique** à l'exercice de la profession

2 - **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.\*

### **\*INFORMATION IMPORTANTE :**

**L'entrée en stage en services hospitaliers et extra-hospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale, y compris la vaccination contre l'hépatite B.**

**Il vous appartient dès votre inscription à la sélection de faire vérifier auprès de votre médecin traitant, votre couverture vaccinale.**

*Instruction N° DGS/RI1/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 21 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique :*

**« Le médecin doit apporter la preuve de l'immunisation contre le tétanos, la poliomyélite, la diphtérie, assurée uniquement par la présentation de preuves de vaccination complète (doses reçues, dates, numéro de lot) et celle contre l'hépatite B assurée par une recherche systématique d'anticorps (analyse de sang) ».**

**Attention ! La vaccination contre l'hépatite B s'étale sur plusieurs mois. Malgré une réussite à la sélection, l'absence d'attestation d'immunisation rendra impossible votre entrée en formation.**

## ETUDE DU DOSSIER

**ATTENTION : Aucun élément de dossier ne pourra être restitué aux candidats. Veillez à conserver vos documents originaux et à n'en joindre que des copies.**

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

Les pièces à joindre au dossier sont listées en page 3 et 4 ;

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé de l'institut de formation.

Disposition transitoire Contexte Covid 19 :

Selon l'article 3 de l'arrêté du 5 Février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales: «... en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire , il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place ...de l'auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ».

### **Attendus pour la sélection des dossiers complets**

#### ➤ **Pour tous les candidats**

##### **Présentation des documents remis et expression écrite :**

- Les documents demandés (dossier, CV, lettre de motivation, la présentation d'une situation ou le projet professionnel) sont propres, présentables et lisibles, les consignes respectées.
- Le dossier est daté et signé
- Le dossier est classé chronologiquement
- L'orthographe, la grammaire et la syntaxe favorisent la compréhension

##### **Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité :**

- Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal

##### **Qualités humaines et capacités relationnelles :**

- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
- Aptitude à collaborer, à travailler en équipe

##### **Capacités d'analyse**

- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
- Capacités organisationnelles
- Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

#### ➤ **Items spécifiques aux bacheliers ou élèves de terminale ASSP ou SAPAT**

Les résultats ou appréciations du livret scolaire témoignent :

- de l'implication dans la formation suivie (Bac pro)
- de notes supérieures à la moyenne ou d'une progression et d'une adéquation avec les exigences de la formation souhaitée (domaines d'enseignements sanitaires et sociaux, épreuves professionnelles)

Les appréciations de stage font état :

- d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
- d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
- d'une implication dans le travail quotidien
- d'un présentéisme régulier

➤ **Items spécifiques aux candidats « Passerelles » de diplôme**

Les attestations de travail font état :

- d'une durée d'exercice professionnel significative (supérieure à 1 an)
- d'une actualisation des connaissances (suivi de formations continues)
  
- Les appréciations de l'employeur témoignent
- d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
- d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
- d'une implication dans le travail quotidien
- d'un présentéisme régulier

**et/ou**

- Le dossier pédagogique fait état :
- d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
- d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
- d'une implication dans la formation
- d'un présentéisme régulier

## ADMISSION

A l'issue de l'épreuve d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve (note supérieure ou égale à 10 sur 20), le jury établit la liste d'admission par rang de classement des notes obtenues.

- Une **liste principale** : 84 places
- Une **liste complémentaire**

**Les candidats admis sur liste principale et titulaire d'un des diplômes suivants :**

Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT  
DE Aide-Soignant  
DE Aide Médico-Psychologique  
DE Auxiliaire de Vie Sociale  
DE Accompagnant Educatif et Social

**pourront, sur présentation de l'original de ce diplôme, demander à bénéficier d'un parcours allégé de formation.**

## REPORT

**Le bénéfice d'une autorisation d'inscription en formation d'auxiliaire de puériculture n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.**

Cependant, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1/ Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.

2/ Soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois** avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

## FINANCEMENT

**La formation est payante**

**En fonction du nombre d'heures à effectuer, les frais de scolarité varient entre 2993€ et 6090€.**

**Il vous appartient de considérer et d'anticiper le financement de votre formation, sans attendre la publication des résultats.**

**Vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, employeur... pour plus d'informations quant aux modalités de financement de votre formation.**

**Les frais de scolarité des candidats en poursuite d'étude sont pris en charge par le Conseil Régional sous certaines conditions**

Les demandes de prise en charge auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes doivent être saisies sur le portail internet [www.aidesfss.rhonealpes.fr](http://www.aidesfss.rhonealpes.fr).

Le code établissement nécessaire à la saisie de la demande sera communiqué aux candidats admis sur liste principale.

## REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Vos données personnelles feront l'objet d'un traitement informatique, aussi conformément au **RGPD**, vous disposez d'un droit regard, de modifications, ou suppression de vos données personnelles en vertu du règlement 2016/679 dit règlement général sur la protection des données.

## CALENDRIER

<b>Ouverture des inscriptions :</b>	<b>Mardi 15 FEVRIER 2021</b>
<b>Clôture des inscriptions :</b>	<b>Lundi 1<sup>er</sup> JUIN 2021 minuit</b> <b>(Cachet de la poste faisant foi)</b>
<b>Etude des dossiers :</b>	<b>Mars à juin 2021</b>
<b>Épreuve orale de sélection :</b>	<b>Disposition transitoire :</b> Dans le contexte exceptionnel d'épidémie de COVID -19, pour l'année 2021 uniquement, l'entretien oral est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier
<b>Proclamation des résultats et affichage à l'institut le :</b>	<b><u>Mardi 22 JUIN 2021 à 9h</u></b>

### AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Un courrier est adressé à chaque candidat afin de lui communiquer ses résultats :

- Départ du courrier le 22 JUIN 2021

Chaque candidat admis sur liste principale dispose **d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats seront également affichés :

- à l'Institut de Formation (au RDC, sur la porte d'entrée vitrée extérieure)
- sur le site [www.la-maisonnee.com](http://www.la-maisonnee.com) (rubrique « Résultats »)

N.B. : seule la liste des candidats admis est affichée, sans publication des notes

**Les candidats admis seront convoqués à une réunion de pré-rentrée obligatoire dont la date sera communiquée avec les résultats**

**Rentrée prévisionnelle en formation d'Auxiliaire de Puériculture :**  
**Fin Aout ou Septembre 2021**  
**(Selon les modalités du nouveau référentiel de formation à paraitre)**

## RAPPEL :

- ↳ Toutes les pages du dossier d'inscription doivent être renvoyées paraphées, accompagnées des documents demandés
- ↳ Aucun document ne pourra être annexé après le dépôt initial
- ↳ Les dossiers incomplets seront rejetés, les frais d'inscription resteront acquis pour l'institut de formation.

Je, soussigné(e),

**NOM :**

**Prénom :**

- atteste avoir pris connaissance de ce dossier d'inscription dans son intégralité et en accepter les termes notamment :
  - Les informations que j'ai fournies dans ce dossier seront traitées informatiquement et j'ai un droit à la rectification de mes données personnelles
  - J'ai fait vérifier mes vaccinations auprès de mon médecin afin de satisfaire aux obligations vaccinales au plus tard le jour de la rentrée
- atteste sur l'honneur que je suis l'auteur des documents manuscrits transmis dans ce dossier (lettre de motivation et analyse d'une situation ou projet professionnel)

**Date:**

**SIGNATURE** du candidat (et de son représentant légal si candidat mineur)

Pour toute information complémentaire merci de contacter le secrétariat uniquement par mail :  
[ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr)